

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2016**

Canton de  
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 24 juin 2016

COMMUNE  
DE  
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 14 juin 2016

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2016-48

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme MAINAND

OBJET  
CALUIRE MONTESSUY -  
ILOT OUEST -  
PROTOCOLE D'ACCORD  
TRANSACTIONNEL ENTRE LA  
VILLE ET LYON METROPOLE  
HABITAT

Étaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE (par proc. à Mme WEBANCK), M. ROULE (par proc. à M. JOINT), Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. MANINI (par proc. à Mme CRESPIY), M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND, M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à M. PATUREL), M. PETIT, Mme HAMZAOUI, Mme NICAISE (par proc. à M. TOLLET), Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à Mme GOYER), Mme FRANÇOIS (par proc. à Mme MAINAND), Mme CARLE, Mme BAJARD (par proc. à M. DUREL), M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ, Mme ROQUES, M. PAYEN

Était absent : /

**PREFECTURE**

**Accusé de réception**

**Reçu le .....**

**Identifiant de l'Acte :**

**069 216900340.....**

**Rapport de : C. TOLLET**

Dans le cadre du projet de requalification urbaine du quartier Montessuy – Pasteur, la Métropole de Lyon, la Ville de Caluire et Cuire, l'Etat, le Département du Rhône, et l'Opac du Rhône ont signé un protocole habitat le 17 décembre 2012 pour la commune de Caluire et Cuire. En application de ce protocole, Lyon Métropole Habitat a acquis diverses parcelles, bâties et non bâties nécessaires à la réalisation des futurs programmes immobiliers.

Or, les assiettes foncières des futurs programmes immobiliers sur les parcelles acquises empiètent sur un édifice communal : « la casemate ». La démolition des voûtes latérales de la casemate, initialement à la charge de la Ville et prévue en 2018, est donc devenue dépendante du calendrier de Lyon Métropole Habitat.

Pour garantir la pérennité de la galerie souterraine conservée, diverses études techniques ont alors été menées et ont démontré la nécessité de :

- déposer le fronton de la casemate dans sa totalité,
- réaliser des fondations et les éléments de maintien, préalablement à la reconstitution du fronton.

Pour prévenir tout décalage de calendrier et tout litige ultérieur, les parties ont décidé de se rapprocher pour rédiger un protocole transactionnel dans lequel Lyon Métropole Habitat s'engage à réaliser à ses frais les travaux liés à la dépose du fronton et à participer aux frais de reconstitution du fronton à hauteur de 50% du coût estimé et plafonné à 45 000 € HT.

Dans ce même protocole, Lyon Métropole Habitat s'engage à participer au surcoût induit par l'aménagement de l'accès pompier du lot KL, situé sur le futur mail piéton Branly aménagé par la Ville, pour un montant forfaitaire et global de 10 000 € HT.

En contrepartie, la Ville s'engage à ne pas intenter d'action à l'encontre de Lyon Métropole Habitat pour les éventuels retards ou dommages occasionnés aux ouvrages concernés.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à la majorité, par 41 voix pour et 2 abstentions,

**- APPROUVE**

le protocole d'accord transactionnel entre Lyon Métropole Habitat et la Ville,

**- AUTORISE**

Monsieur le Député-Maire à signer le protocole d'accord transactionnel entre Lyon Métropole Habitat et la Ville,

**- DIT**

que la recette sera inscrite au budget de la Ville dès lors que les ouvrages auront été exécutés, selon le plan de compte fonction 01, nature 1328.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE DEPUTE MAIRE  
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 24 juin 2016  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE  
LE DEPUTE MAIRE  
Philippe COCHET